PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 AVRIL 2016 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 23
Présents	: 18
Votants	: 22

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents : Mesdames AL-GAMRA Esma, BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, GARCIA Nelly, LAMOTTE Anne, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs CUNNAC Bernard, DUTHOIT Dominique, HOUZE Christophe, JEANNE Frédéric, LEPINE Hervé, MANGION Christophe, POMMET Bernard, VERGÉ Jean-Pierre, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : Madame LEBOUL Françoise donne pouvoir à Madame PERRIER Véronique
Madame AL GAMRA Esma donne procuration à Madame TABORSKI Catherine
Monsieur DELMAS Éric donne pouvoir à Monsieur JEANNE Frédéric.
Monsieur YEFSAH Matthieu donne pouvoir à Monsieur POMMET Bernard

Absente : Mesdames GILLAUX Sophie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Madame Christine BAURY

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

2016-2-1.INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE: Approbation du procès verbal du 14 décembre 2015.

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 14 décembre 2015. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-2.INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation PV précédent.

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès-verbal de séance.

Jean-Pierre VERGE dit qu'il n'avait pas reçu les documents de la commission gestion communale avant celle-ci mais que depuis il les a eu. Vérification faite avec Mme WEYLAND, son adresse mail figure bien dans les destinataires mais il n'avait pas reçu le courriel. Les derniers mails ont bien été reçus.

En l'absence de remarque sur le procès verbal, le Maire considère qu'il est adopté.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-3.FINANCES : Vote des 3 taxes.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget a été préparé par le débat d'orientations budgétaires et des réunions de synthèse. Depuis 2009, la taxe d'habitation et les taxes foncières sont partagées entre la commune et Toulouse Métropole. Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de la commune de 2.5%, ce qui donne :

Les Taux de la commune pour 2016 sont les suivants :

TAXES	2015	2016
Taxe d'habitation	9.35%	9.59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.12%	12.43%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86.61%	88.78%

Jean-Pierre VERGÉ: Il aurait mieux valu garder les progressions que j'avais engagé plutôt que de ne pas augmenter pendant 2 ans puis à nouveau majorer les taux .
Bernard POMMET: Les baisses de dotations ont été annoncées après les élections municipales. Nous restons dans les prévisions de la prospective financière qui a été présentée.
Bernard CUNNAC Ces augmentations doivent soutenir l'investissement
Bernard POMMET: Certaines dépenses sont contraintes comme la baisse des dotation et l'augmentation de la masse salariale, d'autres sont nouvelles et liées au fonctionnement des services : réparation des véhicules, augmentation du nombre d'enfants Braxéens fréquentant le Centre de Loisirs de BOUCONNE. L'objectif est

de continuer les économies mais nous ne pourrons pas réaliser le même niveau de baisse des charges générales chaque année, pour rappel celle de 2015 sont de 11%.
La politique générale reste l'autofinancement des investissements.
François LEPINEUX: La baisse des dotations est sans précédent et une prochaine baisse est attendue qui concerne la réforme de la DGF. De plus, nous sommes impactés par une baisse des dotations communautaires qui est d'autant plus forte pour ceux qui font le choix de hausse modérée de leurs taux, ce qui est notre cas.
Nous cherchons à dégager des moyens pour François VERDIER.
Par ailleurs , malgré cette augmentation nous restons en dessous des taux de nos voisins et de la valeur moyenne de la strate.
L'augmentation des taux est raisonnable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'approuver les taux d'imposition 2016 de la commune, ci-dessus énoncés.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-4.FINANCES : Vote du Budget Primitif 2016.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, responsable de la commission des finances, qui explique que le budget 2016 est présenté en équilibre tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Ce budget primitif a été élaboré dans un contexte économique et financier de crise. Cette année, les objectifs sont de consolider les économies en particulier : sur l'éclairage public et la téléphonie suite à la renégociation des contrats avec Toulouse Métropole. Sur la masse salariale nous ne remplacerons pas les départs en retraite.

En investissement, la volonté est de prioriser les projets.

1-Préparer l'investissement nécessaire à la réhabilitation d'une partie des bâtiments des écoles et à leur extension (servant à la cantine, au centre de loisirs et à la maternelle).

2-Réaliser les investissements qui ont reçu un accord de subvention.

3-Réaliser les investissements de sécurité.

Cela amène à reporter certains projets comme la rénovation du Prieuré.

2016-2-4-1-Section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	599 456,00	0,00	608 480,00		608 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00	0,00	970 000,00		970 000,00
014	Atténuations de produits	5 800,00	0,00	11 000,00		11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	197 900,00	0,00	221 000,00		221 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 753 156,00	0,00	1 810 480,00		1 810 480,00
66	Charges financières	52 728,30	0,00	55 000,00		55 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 815,92	0,00	10 000,00		10 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 817 700,22**	**0,00**	**1 895 480,00**		**1 895 480,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*131 832,78*		*130 000,00*		*130 000,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*10 813,00*		*2 730,00*		*2 730,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***142 645,78***		***132 730,00***		***132 730,00***
	TOTAL	1 960 346,00	0,00	2 028 210,00		2 028 210,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 028 210,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	1 400,00		1 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	114 400,00	0,00	90 660,00		90 660,00
73	Impôts et taxes	1 133 990,00	0,00	1 216 500,00		1 216 500,00
74	Dotations, subventions et participations	424 658,00	0,00	419 800,00		419 800,00
75	Autres produits de gestion courante	21 400,00	0,00	25 900,00		25 900,00
	Total des recettes de gestion courante	1 695 448,00	0,00	1 754 260,00		1 754 260,00
76	Produits financiers	1 000,00	0,00	200,00		200,00
77	Produits exceptionnels	46 238,00	0,00	30 750,00		30 750,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 742 686,00**	**0,00**	**1 785 210,00**		**1 785 210,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*17 660,00*		*43 000,00*		*43 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***17 660,00***		***43 000,00***		***43 000,00***
	TOTAL	1 760 346,00	0,00	1 828 210,00		1 828 210,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**200 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 028 210,00**

Le tableau ci-dessous donne la répartition des subventions.

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	2016.11	subvention annuelle	AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL CANTON DE LEGUEVIN	Associations	493,00
6574	2016.03	subvention annuelle	AMIS RANDONNEURS BRAXEENS	Associations	475,00
6574	2016.08	subvention annuelle	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	185,00
6574	2016.05	subvention annuelle	BRAX MONTAGNE	Associations	1 478,00
6574	2016.18	subvention exceptionnelle	BRAX MONTAGNE	Associations	125,00
6574	2016.04	subvention annuelle	CHASSE	Associations	370,00
6574	2016.09	subvention annuelle	COMITE DES FETES	Associations	4 076,00
6574	2016.10	subvention annuelle	FOULEE BRAXEENNE	Associations	325,00
6574	2016.01	subvention annuelle	FOYER RURAL	Associations	3 907,00
6574	2016.20	subvention jeunesse	JEUNESSE SPORTIVE BRAXEENNE FOOTBALL	Autres	400,00
6574	2016.14	subvention annuelle	JEUNESSE SPORTIVE BRAXEENNE FOOTBALL	Autres	1 364,00
6574	2016.15	subvention annuelle	JSB BASKET	Autres	1 317,00
6574	2016.19	subvention jeunesse	JSB BASKET	Autres	400,00
6574	2016.16	subvention annuelle	JSB CYCLO CLUB BRAXEEN	Autres	419,00
6574	2016.17	subvention exceptionnelle	JSB CYCLO CLUB BRAXEEN	Autres	200,00
6574	2016.06	subvention annuelle	JUDO BRAX 31	Associations	671,00
6574	2016.07	subvention annuelle	LES COPEAUX OCCITANS	Autres	134,00
6574	2016.12	subvention annuelle	LES P'TITS COQUINS	Associations	21 000,00
6574	2016.13	subvention annuelle	PETANQUE BRAXEENNE	Autres	353,00
6574	2016.02	subvention annuelle	TENNIS CLUB DE BRAX	Associations	1 404,00

2016-2-4-2-Section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 016 756,95	1 670,40	1 145 885,67		1 147 556,07
	Total des dépenses d'équipement	1 016 756,95	1 670,40	1 145 885,67		1 147 556,07
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 732,78	0,00	130 000,00		130 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créanoes rattachées à des participa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	93 732,78	0,00	130 000,00		130 000,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	667 200,00	0,00	664 080,00		664 080,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 777 689,73	1 670,40	1 939 965,67		1 941 636,07
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*17 660,00*		*43 000,00*		*43 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***17 660,00***		***43 000,00***		***43 000,00***
	TOTAL	1 795 349,73	1 670,40	1 982 965,67		1 984 636,07
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					**0,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**1 984 636,07**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	142 789,89	0,00	26 222,00		26 222,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	142 789,89	0,00	26 222,00		26 222,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	90 650,00	0,00	154 145,00		154 145,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	309 164,51	0,00	286 483,20		286 483,20
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créanoes rattachées à des participa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	7 500,00	0,00	2 520,00		2 520,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	407 314,51	0,00	443 148,20		443 148,20
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	667 200,00	0,00	664 080,00		664 080,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 217 304,40	0,00	1 133 450,20		1 133 450,20
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*131 832,78*		*130 000,00*		*130 000,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*10 813,00*		*2 730,00*		*2 730,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***142 645,78***		***132 730,00***		***132 730,00***
	TOTAL	1 359 950,18	0,00	1 266 180,20		1 266 180,20
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**718 455,87**
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**1 984 636,07**

Tableau des opérations d'investissement.

	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles
OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100 LIBELLE : Travaux et équipements des biens communaux		943 056,07 €
OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1102 LIBELLE : Extension salle omnisports		500,00 €
OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1303 LIBELLE : Reconstruction François Verdier		110 000,00 €
OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1401 LIBELLE : Rénovation étage mairie	1 670,40 €	52 329,60 €
OPERATION D'EQUIPEMENT N° 206 LIBELLE : Réserve fonc. Espaces public		40 000,00 €
		1 145 885,67 €

Monsieur le Maire précise que la comptabilité analytique est vraiment efficace pour la compréhension du budget. La part des frais de personnel est contenue.
La volonté est affirmée de maintenir la part globale :
- Des subventions aux associations
- Des investissements informatique à l'école
Il signale la valorisation du travail fait par les services techniques et la collaboration avec l'association BRAX montagne pour réaliser à moindre coût l'extension du mur d'escalade.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'approuver le budget primitif de la commune, ci-dessus énoncé.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-5.FINANCES : Indemnité du conseil au trésorier principal.

Ce point est reporté.

2016-2-6.RESSOURCESHUMAINES : recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité.

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

En application de l'article 3, 2ème alinéa et de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 94-1194 du 27 décembre 1994, il convient de déterminer le nombre, le grade et le niveau de rémunération de ces emplois non permanents et de renouveler cette démarche tous les six mois. Ces emplois sont les suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe — Échelle 3 de rémunération
- 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe — Échelle 3 de rémunération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision de prévoir le recrutement des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-7.RESSOURCES HUMAINES : Mission optionnelle CDG31 : conventions de participation en santé et/ou prévoyance.

Vu l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 novembre 2011 donnant la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la sante et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu que l'effectif de la commune est inférieur à 50 agents et dépend du Comité Technique du CDG31,

Considérant l'avis du Comité Technique du CDG31 favorable en date du 15 décembre 2015 ;

Le maire informe les membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle : « Conventions de participation en Santé et en Prévoyance ».

Ce service a vocation à :

- Permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;

- Permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Le maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Après discussion, l'assemblée :

- Décide de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;

- Indique que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant de 7 € par agent et par mois, pour la couverture Santé;

- Indique que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant de 7 € par agent et par mois, pour la couverture Prévoyance;

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-8.DIVERS : Adoption d'une convention école des ruchers.

Considérant l'intérêt de la commune à développer la biodiversité, et le rôle pollinisateur des abeilles qui permet le développement des plantes à fleurs, le Conseil Municipal a décidé de promouvoir une politique d'installation de ruches.

En effet, l'emplacement et les aménagements du rucher présentent des conditions favorables à la mise en place et au développement d'une activité apicole. La réflexion sur la gestion différenciée des espaces verts associée à la proximité des ruches s'inscrit dans cette vision d'ensemble du développement durable.

La présente convention concerne le rucher du Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées. Ce rucher occupera une parcelle d'une superficie de 100 m2, mise à disposition par la commune. La commune participera également en assurant l'entretien du domaine communal autour du rucher en dehors de la parcelle mise à disposition ainsi qu'une salle municipale gracieusement sur réservation préalable en mairie.

En contrepartie, l'Association assurera l'installation et l'entretien du rucher ainsi que la gestion et le suivi régulier des ruches. Il réalisera des opérations de sensibilisation à la demande de la commune pour les enfants des écoles ou des collèges, les centres de loisirs les centres sociaux ou pour un large public. Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées pourra vendre le miel sur le rucher à condition de déposer une demande d'autorisation de vente au déballage à la mairie pour chaque vente.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe et le contenu de cette convention ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées la convention de partenariat consentie pour une durée d'un an renouvelable 5 fois par tacite reconduction.

Jean-Pierre VERGE : Ce n'est peut-être pas le meilleur emplacement par rapport aux frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le maire à la signer.

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-9.DIVERS : Déchets et moyens techniques, rapport annuel /2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

La collecte des déchets sur Toulouse Métropole est assurée par la Direction Déchets et Moyens Techniques (DMT), à l'exception des collectes de déchets verts et d'encombrants sur certaines communes, qui sont faites par les Pôles de proximité.

INDICATEURS TECHNIQUES

Ordures ménagères et assimilés : OM, papiers, verres

On observe une progression de la production d'ordures ménagères de 1 465 t entre 2013 et 2014, toutefois la production rapportée à l'habitant diminue de 3 kg.
Depuis 2011, la production d'ordures ménagères des habitants a diminué de 6 kg.
Cette diminution reste inférieure aux objectifs du programme local de prévention des déchets, qui aurait dû être de 15 kg sur la même période.
La collecte du verre est en progression de 3 % par rapport à 2013. Cela est dû à une politique de densification des points d'apport volontaire du verre sur le territoire. 2014 a vu l'implantation de 43 nouveaux «récup'verre».

Déchets Ménagers et assimilés : déchets verts, encombrants, textile
On observe une augmentation générale des tonnages collectés sur ces trois flux :
+ 5 906 tonnes, soit + 7 kg/hab.

Déchets Ménagers et assimilés : Déchèteries
Les tonnages de déchets apportés en déchèteries sont en progression constante depuis 2012. Les principaux flux collectés sont : le bois, les déchets verts, les gravats et le tout-venant (incinérable ou non).

Déchets non ménagers et déchets Non Dangereux des Activités Economiques
L'année 2014 a vu l'ouverture de la nouvelle déchèterie professionnelle de Daturas plus adaptée aux besoins des professionnels.

La compétence Traitement est assurée par le syndicat DECOSET contrairement à la collecte que TM assure elle-même.
Les différentes installations :
Usine d'incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : Les déchets incinérables de Toulouse Métropole sont traités soit à l'UIOM de Toulouse/le Mirail, soit à l'UIOM de Bessières.
Les Centres de tri : Les emballages de Toulouse Métropole sont triés dans le centre de tri de Toulouse (géré par la Métropole), dans un centre de tri d'un prestataire à Bruguières, ou dans le centre de tri géré par DECOSET à Bessières.
La compostière
Toulouse Métropole gère une compostière située à Toulouse.
La station de transfert de TM, ou quai de transfert, est une installation permettant de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée d'un centre de traitement afin de les acheminer par gros porteurs.

INDICATEURS FINANCIERS
En 2014, le coût de la gestion des déchets a augmenté de 896 000 €. Cette augmentation est liée à l'augmentation des tonnages à traiter. Il faut rajouter à cela une augmentation de 1 003 000 € de TVA acquittée due au changement des taux de TVA (taux réduit de 7 % à 10 %, TVA à taux plein de 19,6 % à 20 %).
À noter que ces coûts n'intègrent pas la totalité des amortissements des bâtiments et la charge de la dette liée aux investissements.
En parallèle les produits perçus par la collectivité ont augmenté de 601 000 €, couvrant 15 % des charges hors TVA.

PREVENTION
Depuis le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en 2012, on peut observer une diminution des ordures ménagères et assimilées de 6 kg/habitant. L'objectif est une diminution de 25 kg fin 2016.
En 2014, la Métropole a poursuivi le déploiement de son plan d'actions, en lançant notamment son action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
2 axes ont été développés :

La sensibilisation du public,
Le gaspillage alimentaire dans les cantines.

Les actions lancées les années précédentes sont bien évidemment poursuivies :
Le compostage,
Le stop pub,
Le textile.

COMMUNICATION ET INFORMATION AUTOUR DU TRI
La Métropole s'appuie sur une équipe de 19 ambassadeurs du tri.
Ces agents assurent la communication de terrain :
→ En rencontrant les habitants,
→ En participant à des évènements organisés par Toulouse Métropole ou les communes,
→ En intervenant directement dans les écoles ou en assurant les visites du centre de tri de Toulouse Métropole.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2016-2-10.DIVERS : rapport annuel du Courbet 2014.

Les faits marquants sont les suivants.

L'installation du nouveau Comité Syndical suite au renouvellement des conseillers municipaux.

Suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et particulièrement les articles 56, 57, 58 et 59 qui instituent une compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre à partir du 1er janvier 2016, reporté à 2018, des changements sont à prévoir pour le Syndicat :

Il doit adapter ses compétences à la législation (modification statutaire).

- La gestion des cours d'eau devient une compétence obligatoire. (Entretien et aménagement du bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique, défense contre les inondations, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.)
- Il s'agit d'une compétence communale transférée automatiquement aux intercommunalités.
- L'exercice de la compétence pourra être financé par une taxe locale facultative.

L'agence de l'eau pousse au rapprochement des structures pour le maintien du taux maximum de subvention. Des réunions sont en cours pour fusionner le syndicat du Courbet et celui de l'Aussonnelle.

Jean-Pierre VERGÉ: L'étude a-t-elle répondu à un des objectifs qui était d'entretenir non seulement le Courbet mais aussi le Maudinat et la Chauge ?

François LEPINEUX : Il a été intégré des cours d'eau annexes, les bassins versants secondaires et depuis se pose la question de leur entretien et son financement . En 2018 il faudra intégrer un grand syndicat en application de la loi.

Bernard CUNNAC : C'est une bonne chose, il faut avoir une politique large aux vues des risques d'inondation.

Après l'exposé qui en a été fait par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte du Courbet.

2016-2-11.FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Remplacement de l'élu démissionnaire au sein de la commission municipale "Cadre de vie".

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la démission de Monsieur Jean-Claude BUJOT et son remplacement par Madame Patricia SCIBOR, de le remplacer dans la commission Cadre de vie.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, il convient de procéder à la modification des membres de la commission municipale : "Cadre de vie".

Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Après en avoir délibéré,

Rappelle que les commissions municipales sont composées comme suit :
- Maire, membre et Président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la commission le remplace en sa qualité de Président.
- huit membres élus par le conseil municipal en son sein.

Décide de procéder à l'élection des membres de la commission. Puisque le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le conseil municipal décide de renoncer au vote à bulletin secret. Le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte de voter à main levée.

Le conseil municipal proclame élus les membres de la commission **Cadre de vie,** suivants :

- Sylvie BOUIGUE
- Patricia SCIBOR
- Christophe MANGION
- Véronique PERRIER
- Anne LAMOTTE
- Hervé LEPINE
- Christophe HOUZE
- Éric DELMAS

Par :
Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-12.FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Remplacement de l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS.

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Claude BUJOT et de son remplacement par Madame Patricia SCIBOR, il convient de renouveler les administrateurs élus du Centre Communale d'Action Sociale le CCAS, comme le prévoit l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles.

Par délibération du 26 mai 2014 le nombre des administrateurs du Centre Communale d'Action Sociale a été fixé à 5.

Il appartient donc au Conseil Municipal :
- De procéder à l'élection de 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Une liste de candidats a été présentée :
Madame Cathy TABORSKI, Monsieur Bernard POMMET, Monsieur Frédéric JEANNE, Madame Patricia SCIBOR et Madame Sylvie BOUIGUE ;

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 22
À déduire (bulletins blancs) : 0
Nombre de suffrage exprimés : 22

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :
Madame Cathy TABORSKI, Monsieur Bernard POMMET, Monsieur Frédéric JEANNE, Madame Patricia SCIBOR et Madame Sylvie BOUIGUE.

2016-2-13.QUESTIONS DIVERSES : Demande de réserve parlementaire : rénovation de l'étage de la mairie.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les travaux à l'étage de la mairie.

Vu la délibération en date du 14 avril 2016 qui inscrit cette opération dans le budget primitif, les Travaux à réaliser à la Mairie concernent la rénovation de l'étage et l'isolation des parois extérieures pour un montant estimé à 43 538,80 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

Par
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation au vote : 0

2016-2-14.QUESTIONS DIVERSES : Demande de réserve parlementaire : panneaux lumineux.

Ce point est reporté.

2016-2-15.QUESTIONS DIVERSES : Tirage au sort des jurys d'assises.

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 29 mars 2016, il est demandé aux communes d'effectuer la désignation des jurés d'assises par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Pour la commune de Brax, le nombre de personnes à désigner est de six. Ils devront être au moins âgés de 23 ans au 1er janvier de l'année prochaine, les électeurs nés à compter du 1er janvier 1994 devront être écartés.

Numéro	Nom, nom d'épouse et prénom	Date de naissance	lieu de naissance
N°1	DE LA HEURTA Max	21/05/1955	Toulouse 31
N°2	MARTY Sébastien	02/01/1982	Toulouse 31
N°3	POCCARD épouse NAYFELD Claudine	28/08/1941	Bourg Saint Maurice 73
N°4	JIMENA Titouan	26/03/1993	Toulouse 31
N°5	GASPERINI Claudy	10/09/1954	Nancy 54
N°6	BESSE Eric	03/07/1962	Cahors 46

Sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2017, ces personnes seront informées individuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Maire

Le Secrétaire

2016-2-1.INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE: Approbation du procès verbal du 14 décembre 2015. 2
2016-2-2.INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation PV précédent. 2
2016-2-3.FINANCES : Vote des 3 taxes. 2
2016-2-4.FINANCES : Vote du Budget Primitif 2016. 3
2016-2-4-1-Section de fonctionnement. 4
2016-2-4-2-Section d'investissement. 6
2016-2-5.FINANCES : Indemnité du conseil au trésorier principal. 7
2016-2-6.RESSOURCESHUMAINES : recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité. 7
2016-2-7.RESSOURCES HUMAINES : Mission optionnelle CDG31 : conventions de participation en santé et ou prévoyance. 8
2016-2-8.DIVERS : Adoption d'une convention école des ruchers 9
2016-2-9.DIVERS : Déchets et moyens techniques rapport annuel /2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. 10
2016-2-10.DIVERS : rapport annuel du Courbet 2014. 11
2016-2-11.FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Remplacement de l'élu démissionnaire au sein de la commission municipale "Cadre de vie". 12
2016-2-12.FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Remplacement de l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS. 12
2016-2-13.QUESTIONS DIVERSES : Demande de réserve parlementaire : rénovation de l'étage de la mairie. 13
2016-2-14.QUESTIONS DIVERSES : Demande de réserve parlementaire : panneaux lumineux. 13
2016-2-15.QUESTIONS DIVERSES : Tirage au sort des jurys d'assises. 13